



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 mars 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
 Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

 Monsieur le maire Régis Labeaume

 Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Michel Fecteau	Ginette Picard-Lavoie
Anne Guérette	Gérald Poirier
Patrick Huot	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
 M^e Sylvain Ouellet, greffier
 M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller Raymond Dion
 Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2008-0235 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour et les ordres du jour supplémentaires (1) et (2) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008, tels qu'ils ont été rédigés.

Proposition de retrait

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de retirer le sommaire décisionnel DG2008-053 intitulé : « *Prolongation, jusqu'au 1^{er} novembre 2008, de la période de moratoire décrétée par la résolution numéro CV-2007-0313, relative à la fluoration de l'eau potable* ».

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande aux membres du conseil de se prononcer sur la proposition de retrait.

Vote en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Jacques Teasdale, Conrad Verret et Steeve Verret.

Vote contre : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Anne Guérette, Patrick Huot, Lisette Lepage, Jean-Marie Laliberté, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Trudel et Marie France Trudel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

Proposition de retrait

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Beaulieu,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu de retirer le sommaire décisionnel TP2008-021 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement sur la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1056* ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Proposition de retraits

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de retirer les sommaires décisionnels suivants, quant à l'adoption des projets des règlements :

- AT2008-026 intitulé : « *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux limites des aires de grande affectation, aux aires de densité, aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble, aux routes désignées, au tableau des densités d'occupation et à la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1337* »;
- AT2008-045 intitulé : « *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1358* ».

Les avis de motion seront cependant donnés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Adoption de la proposition principale telle qu'amendée

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter :

- 1° l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008, en retirant les sommaires décisionnels suivants :
 - AT2008-026 intitulé : « *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux limites des aires de grande affectation, aux aires de densité, aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble, aux routes désignées, au tableau des densités d'occupation et à la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1337* » (quant à l'adoption du projet du Règlement R.V.Q. 1337);
 - AT2008-045 intitulé : « *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1358* » (quant à l'adoption du projet du Règlement R.V.Q. 1358);
 - TP2008-021 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement sur la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1056* ».
- 2° l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008, tel que rédigé;
- 3° l'ordre du jour supplémentaire (2) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mars 2008, en retirant le sommaire décisionnel suivant :
 - DG2008-053 intitulé : « *Prolongation, jusqu'au 1^{er} novembre 2008, de la période de moratoire décrétée par la résolution numéro CV-2007-0313, relative à la fluoration de l'eau potable* ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0236 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 mars 2008

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 mars 2008, tel que rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mars 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mars 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 février 2008.
- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Anne Guérette, en date du 4 mars 2008, adressée à madame Christine St-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, relative à la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul.
- Dépôt d'un document, accompagné de photos, présenté par monsieur Marc Bouchard, architecte, en date du 12 mars 2008, intitulé : « Une fresque éphémère pour l'église Saint-Vincent-de-Paul ».
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'un document de monsieur Marcel Junius, architecte et urbaniste émérite, en date du 12 mars 2008, intitulé : « L'architecture est la dignité de l'homme; la ruine de l'église Saint-Vincent-de-Paul ».
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président du conseil, d'une lettre de monsieur Alain Poirier, directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux, en date du 14 mars 2008, relative à la fluoration de l'eau potable.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

- Dépôt, par madame Noémie Beaudet, d'un document en date de mai 2004, intitulé : « *Une ville, un bassin, une plage* », réalisé par les élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste de Québec.
- Dépôt, par monsieur David Veilleux, d'un volume rédigé en collaboration par messieurs Pierre-Jean Morin, Ph.D., M^e John Remington Graham et Gilles Parent, n.d. et intitulé : « *La fluoration - Autopsie d'une erreur scientifique* ».

Prolongation de la première période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par monsieur le conseiller François Picard, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 20.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition relatif à une demande afin que « La Corporation du Parc de la falaise et de la Chute Kabir Kouba » soit inscrite au répertoire des organismes culturels de la ville et qu'elle relève du Service de la culture.
- Madame la conseillère Anne Beaulieu dépose un avis de proposition relatif à une demande afin que le Commissaire au lobbyisme du Québec vienne rencontrer les élus de la ville pour les informer concernant la *Loi sur le lobbyisme*, le *Code de déontologie des lobbyistes* et le *Règlement sur le registre des lobbyistes*.
- Madame la conseillère Francine Bouchard dépose un avis de proposition relatif à ce que le processus d'adoption des règles d'harmonisation sur l'affichage commercial sur le territoire de la ville prévoit un mécanisme formel assurant l'implication et la consultation des gens d'affaires et de la Chambre de commerce de Québec.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de propositions seront transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2008-0237 Hommage à monsieur Eugen Kedl, photographe passionné, de renommée internationale et sincères condoléances à sa famille

Attendu le décès de monsieur Eugen Kedl, survenu le 9 mars 2008;

Attendu qu'il fut propriétaire d'un studio de photographie dans la Ville de Québec, le studio « Légaré et Kedl », studio existant encore de nos jours sous le nom de « Les photographes Kedl »;

Attendu qu'une exposition, intitulée « *Québec vue par Kedl : 400 ans de passion* », est actuellement présentée à l'Observatoire de la Capitale et que les visiteurs sont accueillis par cette citation de monsieur Kedl : « *Il y a 50 ans, j'ai adopté Québec. Depuis, cette ville de lumière éblouit chaque jour mon regard.* »;

Attendu que par son implication bénévole, furent fondés le Grand bal viennois de Québec et le Vin-Art international et que les profits de ces événements permettent la remise de bourses d'étude à des étudiants en art;

Attendu que des reconnaissances importantes, dont la médaille de la Ville de Québec en juillet 2007 et l'Ordre du Canada en 2002, ont été remises à ce citoyen de notre ville;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay-Blanchette,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de rendre hommage à monsieur Eugen Kedl, photographe passionné, de renommée internationale, qui a aimé la ville de Québec et en a fait connaître, d'une manière tout à fait exceptionnelle, sa beauté, son architecture et ses paysages en toutes saisons et d'offrir nos plus sincères condoléances à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0238 Meilleurs voeux à la communauté irlandaise de la ville de Québec

Attendu que la fête nationale des irlandais est célébrée le 17 mars, en l'honneur de leur saint patron Saint-Patrick;

Attendu la contribution de la communauté irlandaise à l'histoire et au développement de la ville de Québec;

Attendu qu'encore aujourd'hui, la région de Québec compte un grand nombre de citoyennes et de citoyens d'origine irlandaise;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Paul Shoiry,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Huot,

il est résolu d'offrir nos meilleurs voeux à la communauté irlandaise de la ville de Québec et de transmettre ces souhaits à l'organisme « Irish Heritage Quebec ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0239 Sincères félicitations à « Techsol Marine », « Ressorts Liberté inc. » et « Le Truffé, pâtisserie-traiteur », lauréats des Fidéides 2008

Attendu que le 25^e gala des Fidéides, qui a eu lieu le 13 mars dernier,

récompense l'excellence en affaires;

Attendu que les lauréats des Fidéides 2008, dans la catégorie « entreprise de l'année », sont « Techsol marine » (petite entreprise de l'année), « Ressorts Liberté inc. » (moyenne et grande entreprise) et « Le Truffé, pâtisserie-traîteur » (commerce de détail);

Attendu que ces entreprises, par leur dynamisme et leur énergie, sont une source d'inspiration pour les gens d'affaires de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à « Techsol marine », « Ressorts Liberté inc. » et « Le Truffé, pâtisserie-traîteur », pour l'audace et la créativité dont ils font preuve et qui contribuent à la vitalité économique de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0240 Félicitations à monsieur Jean Béliveau pour l'obtention de son diplôme et des insignes de docteur « honoris causa » décerné par L'Université Laval

Attendu que le 15 mars 2008, l'Université Laval a remis le diplôme et les insignes de docteur « honoris causa » à monsieur Jean Béliveau, ancien joueur du club de hockey « Canadien de Montréal » et philanthrope engagé;

Attendu que cette cérémonie avait pour but de souligner l'excellence du travail de monsieur Jean Béliveau, tant au niveau de sa carrière sportive que pour son engagement personnel;

Attendu que monsieur Jean Béliveau, par son engagement social, particulièrement auprès des jeunes et des moins nantis, est un modèle d'inspiration pour la jeunesse;

Considérant que monsieur Jean Béliveau est un homme d'exception, autant pour sa réussite professionnelle que pour son engagement social au sein de la communauté québécoise;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Jean Béliveau pour l'obtention de son diplôme et des insignes de docteur « honoris causa » qui lui ont été décernés par l'Université Laval et de lui souhaiter tout le succès escompté dans la poursuite de ses activités.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0241 Félicitations au Comité organisateur, sous l'égide de la Commission des champs de bataille nationaux, pour la programmation du 100^e anniversaire des plaines d'Abraham

Attendu que le coup d'envoi pour les célébrations du 100^e anniversaire des

plaines d'Abraham a été lancé, lors d'une fête populaire, les 15 et 16 mars 2008;

Attendu que les plaines d'Abraham accueilleront, tout au long de l'année 2008, de multiples festivités dignes d'un 100^e anniversaire;

Attendu que ces activités permettront, aux gens de Québec, de renouer avec le passé et de mieux connaître l'histoire des plaines d'Abraham;

Attendu que les plaines d'Abraham sont riches en histoire et en patrimoine et qu'elles représentent, aujourd'hui, un lieu de rassemblement pour les gens d'ici et d'ailleurs;

Considérant que le comité organisateur, sous l'égide de la Commission des champs de bataille nationaux, a déployé tous les efforts nécessaires pour offrir une programmation diversifiée, empreinte de faits historiques et de divertissements, à l'occasion des fêtes du 100^e anniversaire des plaines d'Abraham;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau, appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de souligner et de féliciter le comité organisateur, sous l'égide de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'excellence du travail effectué et pour la programmation diversifiée, empreinte de faits historiques et de divertissements, à l'occasion du 100^e anniversaire des plaines d'Abraham.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0242 Hommage et félicitations pour la réalisation de la « Symphonie des mille » (*Symphonie n^o 8 de Mahler*), avec les artistes réunis sous la direction de monsieur le maestro Yoav Talmi

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de rendre hommage et de féliciter l'orchestre symphonique de Québec (OSQ) et son chef, monsieur le maestro Yoav Talmi, pour la présentation de la « Symphonie des mille » (*Symphonie n^o 8 de Mahler*), qui a eu lieu le samedi 15 mars 2008, au Colisée Pepsi.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0243 Remerciements et félicitations aux employé(e)s de la Ville qui ont oeuvré aux opérations de déneigement, ainsi qu'aux responsables des arrondissements

Attendu que la région de Québec reçoit en moyenne 290 centimètres de neige par hiver;

Attendu qu'au 17 mars, la ville de Québec avait déjà reçu plus de 481 centimètres;

Attendu que cette quantité de neige représente un record inégalé depuis plus

de soixante-cinq (65) ans;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° que les membres du conseil municipal adressent leurs plus sincères remerciements et félicitations aux employé(e)s de la ville qui ont oeuvré jusqu'à maintenant aux opérations de déneigement, aux responsables des arrondissements qui ont fait preuve d'ouverture et de tolérance devant la situation exceptionnelle à laquelle les citoyens et citoyennes de Québec étaient confrontés, ainsi qu'à ceux et celles qui ont assuré la réception et le suivi des plaintes concernant le déneigement;
- 2° que les membres du conseil saluent la population qui, dans une large majorité, a su faire preuve de patience et de compréhension malgré les nombreux inconvénients causés par cet hiver exceptionnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0244 Cession conditionnelle du lot 3 484 220 du cadastre du Québec à « Émilien Mainguy, Danny Doyle et France Careau » - Arrondissement Les Rivières - AJ2008-001 (Ra-1382)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Huot,

il est résolu de céder, à titre gratuit, à « Émilien Mainguy, Danny Doyle et France Careau », l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 484 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de trois cent trente-sept mètres carrés et quatre dixièmes (337,4 m²). Cette cession est toutefois conditionnelle à l'obtention des approbations requises de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0245 Virement de fonds - Vérification de programmes en vertu d'ententes contractuelles - VE2008-001 (CT-VE2008-001) — (Ra-1382)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'autoriser un virement de fonds de 15 000 \$ à l'enveloppe budgétaire 2008 du vérificateur général, à l'activité 1350100 « vérification

législative », provenant du poste budgétaire « contingent de proximité », pour un montant de 6 690 \$ et du poste budgétaire « contingent d'agglomération », pour un montant de 8 310 \$, afin d'effectuer la vérification d'ententes contractuelles de la Ville de Québec pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0246 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur le lot 2 163 370 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien. - AT2007-323 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel, de ne pas appuyer la requête de monsieur Béranger Lessard relative à une demande d'autorisation, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour l'aliénation du lot 2 163 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0247 Adjudication d'un contrat pour les services d'entretien et de soutien du progiciel V.I.P., durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 (VQ-39956) - AP2008-076 (CT-2165328) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adjuger, à « DLGL ltée », le contrat en vue de renouveler les services d'entretien et de soutien du progiciel V.I.P., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 :

- pour les services d'entretien, au montant de 107 847,55 \$, incluant les taxes;
- pour le T.S.O. (Transfert Support Opérationnel), le support à la production et la contingence de développement, de formation et d'implantation, selon les taux horaires, conformément à la proposition reçue le 16 janvier 2008, au montant estimé à 208 254,38 \$, incluant les taxes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0248 Adjudication d'un contrat pour l'entretien des systèmes téléphoniques Mitel pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013 (VQ-38706) - AP2008-094 (CT-2160467) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Bell Canada », le contrat en vue de l'entretien des systèmes téléphoniques Mitel, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013, pour un montant estimé à 650 942,66 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38706 et selon les prix soumis en date du 7 février 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0249 Prolongation du contrat en vue des travaux d'entrepreneur général, sur différents bâtiments de la ville de Québec, pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009 (VQ-36778) - AP2008-098 (CT-AP2008-098) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prolonger le contrat en vue des travaux d'entrepreneur général, sur différents bâtiments de la ville de Québec, aux firmes mentionnées ci-dessous, pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-36778 et aux taux horaires de leur soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes :

- « P.H. Lafond et Fils ltée » - Rang 1;
- « Construction Citadelle inc. » - Rang 2;
- « Lévesque & associés Construction inc. » - Rang 3;
- « Menuiserie D. Pouliot inc. » - Rang 4;
- « Habitation Magicon inc. » - Rang 5;
- « Construction et rénovation L. Rochette inc. » - Rang 6;
- « Gabriel Miller inc. » - Rang 7.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0250 Dénomination d'une salle à l'intérieur de la maison Éphraïm-Bédard - Arrondissement Charlesbourg - CU2008-025 (Ra-1383)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de nommer la salle principale de la maison Éphraïm-Bédard,

située au 7655, chemin Samuel, Québec : « salle Jean-Labrecque ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0251 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « 9144-4505 Québec inc. (Signalisation Girard) » à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport, secteur Nord - DE2008-016 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la vente, à « 9144-4505 Québec inc. (Signalisation Girard) », d'un immeuble vacant situé dans le parc industriel de Beauport, d'une superficie approximative de deux mille cinq cents mètres carrés (2 500 m²) et désigné comme étant une partie du lot 3 913 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 150 734 du même cadastre, comme montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant total de 53 825,00 \$, dont un acompte de 5 382,50 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 2° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0252 Prolongement des services municipaux sous l'avenue Saint-David et la rue Clemenceau - District du Vieux-Moulin (25) - Arrondissement Beauport - DE2008-021 (CT-DE2008-021) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des infrastructures municipales, sous l'emprise d'une partie de l'avenue Saint-David et de la rue Clemenceau, à être réalisé par « First Capital Realty inc. », sur une longueur approximative de quatre cents mètres linéaires (400 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan d'ensemble joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « First Capital Realty inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;

- 3° d'autoriser « First Capital Realty inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « First Capital Realty inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° d'autoriser un investissement de 176 000 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville pour les travaux de surdimensionnement de la voirie réalisés en application de l'entente, ladite somme étant disponible au *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs et zones industrielles et commerciales ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1372, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 7° d'autoriser un investissement de 51 000 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville pour les travaux d'aménagement de terre-pleins en application de l'entente, ladite somme étant disponible au *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs et zones industrielles et commerciales ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1372, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0253 Abrogation de la résolution numéro CV-2005-1203, relative à un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », le versement d'une subvention pour le maintien et le développement d'un marché public, pour promouvoir le développement économique et la création d'emplois ainsi que le bail entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec » relativement au « Marché du Vieux-Port », ayant front sur « Quai Saint-André » à Québec - DE2008-028 (Abroge CV-2005-1203) (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CV-2005-1203, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 3 octobre 2005, relative à la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », le versement d'une subvention pour le maintien et le développement d'un marché public, pour promouvoir le développement économique et la création

d'emplois et le bail entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », relativement au « Marché du Vieux-Port » ayant front sur « Quai Saint-André » à Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0254 Condoléances à la famille de monsieur Eugen Kedl - DG2008-049 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu que les membres du conseil offrent leurs sincères condoléances à la famille de monsieur Eugen Kedl, suite à son décès survenu le dimanche 9 mars 2008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0255 Protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « l'Assemblée Nationale », relativement au partage des responsabilités pour l'entretien et l'opération de la Fontaine de Tourny - GI2008-024 (CT-GI2008-024) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et « l'Assemblée Nationale », relativement aux responsabilités reliées à l'entretien de la Fontaine de Tourny, selon les conditions conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0256 Acquisition des lots 1 147 700 et 3 781 289 du cadastre du Québec, avec bâtisses dessus construites sises au 1013, rue du Calcaire - GI2008-028 (CT-GI2008-028) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

1° d'acquérir, de « Succession madame Irène Légaré », un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 147 700 et 3 781 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie

approximative de trois mille deux cent cinquante et un mètres carrés et deux dixièmes (3 251,2 m²), pour un montant de 116 000 \$, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments. Les fonds nécessaires, au montant de 12 000 \$ excluant les taxes, sont disponibles à la fiche PTI 632010-V, R.V.Q. 1293.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0257 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, par ExpoCité, d'un contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du « Centre de foires » - EX2008-006 (Ra-1382)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, à « Côté, Chabot, Morel, architectes », en vue de la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux d'agrandissement du « Centre de foires », pour un montant approximatif de 510 000 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-09 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 21 février 2008, l'offre de services, en date du 17 décembre 2008 et les recommandations de l'étude de faisabilité de l'agrandissement du « Centre de foires » de Québec, en date du 11 septembre 2006, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0258 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt des « Prévisions budgétaires consolidées 2008 » pour la Ville de Québec - FN2008-004 (Ra-1382)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du dépôt des « Prévisions budgétaires consolidées 2008 » de la Ville de Québec, présentées conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0259 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un deuxième accord modificateur de la convention d'accueil à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Association canadienne de Hockey », faisant affaires sous le nom de « Hockey Canada » et « Événements Cité », exerçant ses activités sous le nom de « Comité organisateur pour les activités à Québec du Championnat mondial de hockey 2008 » relatif au championnat mondial de hockey 2008 - AJ2008-008 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un deuxième accord modificateur de la convention d'accueil à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Association canadienne de Hockey », faisant affaires sous le nom de « Hockey Canada » et « Événements Cité », exerçant ses activités sous le nom de « Comité organisateur pour les activités à Québec du Championnat mondial de hockey 2008 » relatif au championnat mondial de hockey 2008, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux projets de conventions joints en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0260 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux lots 1 312 966 et 2 228 252 compris dans la zone C-C1, Règlement n° 64-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-058 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux lots 1 312 966 et 2 228 252 compris dans la zone C-C1*, Règlement no 64-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Pierre Maheux mentionne que plusieurs sommaires décisionnels ne lui ont pas été transmis. Quelques conseillers font la même remarque.

CV-2008-0261 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la surveillance et le contrôle des écocentres des arrondissements Beauport, Limoilou, La Haute-Saint-Charles, Les Rivières et Laurentien, pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2011, avec option d'une année de prolongation pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012 (VQ-39522) - AP2008-071 (CT-2165785) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Sécurité Kolossal inc. », du contrat en vue d'effectuer la surveillance et le contrôle des écocentres situés dans les arrondissements Beauport, Limoilou, La Haute-Saint-Charles, Les Rivières et Laurentien, pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2011, assorti d'une option de prolongation d'une année pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012, selon les prix unitaires, excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39522 et à sa soumission en date du 21 janvier 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0262 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport de lixiviats provenant du lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010 (VQ-39822) - AP2008-108 (CT-2166455) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Sani-Charlevoix inc. », du contrat en vue d'effectuer le transport de lixiviats provenant du lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39822 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 15 février 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0263 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la « Politique d'investissement de la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale » et l'appropriation d'un montant de 2 400 000 \$ au volet 1 et d'un montant de 600 000 \$ au volet 2, de la « Politique d'investissement » puisés à même les fonds disponibles, au 31 décembre 2007, de la « Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale » - DE2007-156 (CT-DE2007-156) — (Ra-1383)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption de la « Politique d'investissement de la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale »;
- 2° l'appropriation d'un montant de 2 400 000 \$ au volet 1 et d'un montant de 600 000 \$ au volet 2, de la « Politique d'investissement » puisés à même les fonds disponibles, au 31 décembre 2007, de la « Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0264 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Neurocité Inc. », relativement au versement d'une subvention pour la planification détaillée du projet de complexe immobilier Neurocité, l'appropriation d'un montant de 900 000 \$, à même la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 171, volet 1 de la « Politique d'investissement », aux fins de ce projet et l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant de 300 000 \$ selon les modalités de l'entente - DE2008-010 (CT-DE2008-010) — (Ra-1383)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier de la Ville, Me Sylvain Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Neurocité inc. », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 300 000 \$, le tout selon les termes substantiellement conformes à ceux du projet joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'un montant de 900 000 \$, à même la réserve financière, pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 171, volet 1 de la « Politique d'investissement », aux fins du présent projet;

3° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant total de 300 000 \$ à « Neurocité inc. », selon les modalités de versements prévues à l'article 4 du protocole d'entente, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de sa signature et conditionnellement à l'adoption de la « Politique d'investissement de la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale », par le conseil d'agglomération.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0265 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la décision de ne pas donner suite à la résolution numéro CV-2005-1203 relative à la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », le versement d'une subvention pour le maintien et le développement d'un marché public, pour promouvoir le développement économique et la création d'emplois ainsi que le bail entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec » relativement au « Marché du Vieux-Port », ayant front sur « Quai Saint-André » à Québec - DE2008-028 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la décision de ne pas donner suite à la résolution numéro CV-2005-1203, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 3 octobre 2005, relative à la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », le versement d'une subvention pour le maintien et le développement d'un marché public, pour promouvoir le développement économique et la création d'emplois et le bail entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », relativement au « Marché du Vieux-Port » ayant front sur « Quai Saint-André » à Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0266 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat à une agence de publicité, pour les éditions 2008 à 2012 d'Expo Québec et autres mandats, avec possibilité de mettre fin au contrat à chacune des dates anniversaires du contrat - EX2008-003 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'évaluation des soumissions reçues par le comité de sélection, à adjuger, à « Brad inc. », le contrat d'agence de publicité, pour les éditions 2008 à 2012 d'Expo Québec

et la possibilité d'élargir le mandat de l'agence à d'autres dossiers d'ExpoCité, pour un montant annuel approximatif de 300 000 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-06 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 21 février 2008. ExpoCité se réserve toutefois le droit de mettre fin à ce contrat à chacune des dates anniversaires du contrat, soit le 31 décembre de chaque année.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0267 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et l'appropriation à même les revenus additionnels - TP2008-014 (CT-TP2008-014) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la demande de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la réception et le traitement des boues des fosses septiques, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ mille quatre cent cinquante mètres cubes (1 450 m³) en 2008;
- 2° l'appropriation, à même les revenus additionnels s'élevant à 29 000 \$, d'un montant de 3 000 \$ à l'activité « pompage et évacuation des eaux usées » pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0268 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande de la municipalité de Shannon pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et l'appropriation à même les revenus additionnels - TP2008-015 (CT-TP2008-015) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la demande de la municipalité de Shannon pour la réception et le traitement des boues des fosses septiques, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ mille huit cents mètres cubes (1 800 m³) en 2008 et de deux mille quatre cents mètres cubes (2 400 m³) en 2009;

2° l'appropriation, à même les revenus additionnels s'élevant à 36 000 \$ pour 2008 et 48 000 \$ pour 2009, d'un montant de 3 000 \$ à l'activité « pompage et évacuation des eaux usées » pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0269 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les phases 1 et 2 des travaux de recouvrement final et autres ouvrages connexes au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 324 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-006 (Ra-1382)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les phases 1 et 2 des travaux de recouvrement final et autres ouvrages connexes au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 324.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur les phases 1 et 2 des travaux de recouvrement final et autres ouvrages connexes au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 324.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0270 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 326 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-007 (Ra-1382)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 326.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de

s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 326.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0271 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 330 - Renonciation au droit d'opposition - EM2008-004 (Ra-1382)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 330.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 330.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0272 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles, R.A.V.Q. 49 - TP2008-022 (Ra-1383)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 49.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0273 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble, R.A.V.Q. 325 - AT2008-038 (Ra-1383)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble*, R.A.V.Q. 325.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0274 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 331 - Renonciation au droit d'opposition - DE2008-019 (Ra-1383)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 331.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 331.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0275 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation de la phase 1 du projet de mise en valeur du Parc nautique de Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 335 - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-024 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de la phase 1 du projet de mise en valeur du Parc nautique de Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 335.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de la phase 1 du projet de mise en valeur du Parc nautique de Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 335.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0276 Prise d'acte du « Rapport du comité de réflexion sur la gouvernance municipale » - DG2008-052 (Ra-1384)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

Il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport du comité de réflexion sur la gouvernance municipale, en date du 13 mars 2008, et dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de demander au greffier de la Ville, Me Sylvain Ouellet, de convoquer une séance du comité plénier portant sur le rapport du comité de réflexion sur la gouvernance municipale, qui devra avoir lieu le jeudi 20 mars 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0277 Motion de félicitations - Mission en Afghanistan - DG2008-048 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de remercier et féliciter les militaires de Valcartier ainsi que leurs

familles, pour le courage, la détermination et la dignité dont ils ont fait preuve durant leur mission en Afghanistan.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0278 Réfection des terrains de tennis de Courville - Appropriation d'un montant de 30 000 \$ - Fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport - A5LS2008-007 (CT-A5LS2008-007) — (Ra-1382)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport, pour la réfection des terrains de tennis de Courville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0279 Entente de principe à intervenir entre la Ville de Québec et « Emploi Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale » et « La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale » et « Le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale », relativement aux « Chantiers urbains » - A2LS2008-013 (Ra-1382)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente de principe à intervenir entre la Ville de Québec et « Emploi-Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale » et « La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale » et « Le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale », relativement à une aide financière accordée par le biais de la mesure « Subvention salariale » afin de procéder à l'embauche de jeunes, dans le cadre des projets « Chantiers urbains » et par le biais du volet « Actions jeunesse structurantes » du FRIJ de la Capitale-Nationale, pour les activités d'éducation à la citoyenneté, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente de principe joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0280 Aménagement du terrain de soccer St-David, phase 2 - Appropriation d'un montant de 100 000 \$ - Fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport et de la Ville de Québec - A5LS2008-010 (CT-A5LS2008-010) — (Ra-1382)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'approprier les montants qui suivent, en vue de compléter l'aménagement du terrain de soccer St-David, phase 2 :

1° 45 000 \$, à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport;

2° 55 000 \$, à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de la Ville de Québec. Ce montant sera remboursé par l'arrondissement Beauport, en fonction des disponibilités de son fonds pour parcs et terrains de jeux.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0281 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1355 - A4LS2008-007 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de substituer un revêtement de type acrylique au tapis synthétique initialement prévu afin de recouvrir la surface de jeu des cinq terrains de tennis du parc Maurice-Lortie.

Ce règlement ne modifie ni le montant de la dépense autorisée ni celui de l'emprunt décrété lesquels demeurent fixés à 350 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0282 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux limites des aires de grande affectation, aux aires de densité, aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble, aux routes désignées, au tableau des densités d'occupation et à la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1337 - AT2008-026 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* relativement aux aires de grandes affectations du sol, aux

aires de densités, aux aires d'aménagement pouvant faire l'objet de plans d'aménagement d'ensemble, aux routes désignées, au tableau des densités d'occupation selon les grandes affectations du sol et à la limite maximale d'urbanisation. Ces modifications sont apportées en vue de permettre l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme par les conseils d'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Plan d'aménagement et de développement, tel que requis par loi.

Le plan d'affectation des sols est modifié par la création ou l'agrandissement de nombreuses aires de grandes affectations à même les aires existantes, ce qui a pour effet de modifier, pour les parties de territoires concernées, les usages qui peuvent être autorisés aux règlements de zonage.

Les plans de densité d'habitation, de densité de commerce de vente au détail et de densité d'administration et de service sont modifiés afin de tenir compte des modifications apportées aux aires de grandes affectations du sol ou d'apporter d'autres ajustements aux densités prescrites.

Le plan relatif aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble est modifié pour retrancher certaines aires d'aménagement qui sont susceptibles de faire l'objet de plan d'aménagement d'ensemble ou pour modifier les limites de certaines de ces aires.

Certaines routes désignées situées dans des aires de grande affectation Agroforestières – Préservation et exploitation de la forêt sont supprimées.

La limite maximale d'urbanisation est modifiée de façon mineure à certains endroits pour s'ajuster aux modifications des aires de grande affectation.

Les indications relatives aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble sont supprimées du plan d'affectation des sols et des plans de densité et les indications relatives aux routes désignées sont supprimées des plans de densité.

Les parties de territoires touchées sont réparties sur l'ensemble du territoire de la ville et sont indiquées au projet de règlement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0283 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1358 - AT2008-045 (Ra-1382)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* relativement à diverses dispositions afin de permettre l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme.

La définition de l'affectation Publique, institutionnelle et communautaire à vocation locale est modifiée pour y ajouter les centres locaux de services communautaires, y retrancher les cimetières et remplacer les propriétés conventuelles par des immeubles à caractère public, institutionnel ou communautaire présentant un potentiel élevé de conversion à court ou moyen terme.

Le tableau des affectations du sol est modifié pour ajouter les Parcs et espaces verts comme affectation du sol autorisée dans la grande affectation Commerce de détail et service – urbain (CD/Su).

L'affectation Administration et service est retranchée des affectations pouvant être autorisées dans la sous-catégorie Préservation et exploitation de la forêt (AF-4).

Le texte de la section 6.5 relative à la densité d'occupation est modifié afin de donner plus de souplesse dans l'application des densités.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0284 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux de construction d'une salle communautaire au parc Saint-Sacrement dans l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1365 - A1LS2008-007 (Ra-1382)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction et d'aménagements extérieurs d'une salle communautaire adjacente au pavillon de services actuel du parc Saint-Sacrement de l'arrondissement La Cité ainsi que l'acquisition d'équipements informatiques et de télécommunication de même que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 751 925 \$ pour les travaux, l'acquisition d'équipements ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0285 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs et zones industrielles et commerciales ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1372 - DE2008-023 (Ra-1382)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines, requis dans les parcs et zones industrielles et commerciales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 650 000 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0286 Appropriation d'un montant de 365 000 \$ au fonds général de proximité et autorisation, au Service des approvisionnements, à procéder au recrutement des professionnels et à la demande des soumissions publiques en vue des travaux - DE2008-023 (Ra-1382)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 365 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1372, au fonds général de proximité. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° d'autoriser le Service des approvisionnements à procéder au recrutement des professionnels pour l'élaboration des plans et devis, incluant la surveillance des travaux et d'autoriser la procédure de soumissions publiques pour des travaux d'infrastructures, notamment dans les parcs industriels de Beauport (rue Nordique, rue Paul-Émile-Giroux, Bassin de rétention) et Armand-Viau (rue Roland-Bédard) ainsi qu'un tronçon du boulevard Lebourgneuf.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0287 Avis de motion relatif au Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux zones 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 et 1051-CI-116.06 situées dans l'arrondissement Limoilou, R.V.Q. 1376 - AT2008-054 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement instaurant un régime de contrôle intérimaire visant à interdire certaines nouvelles utilisations du sol et nouvelles constructions dans les zones 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 et 1051-CI-116.06 considérant les modifications apportées au Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à ce secteur.

Les prescriptions seront en vigueur jusqu'à ce que la réglementation de zonage soit modifiée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0288 Avis de motion relatif au Règlement sur la promotion, pour les années 2008 et suivantes, de l'acquisition, de la rénovation ou de la restauration d'immeubles non résidentiels à caractère communautaire par des organismes sans but lucratif et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1377 - DE2008-025 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il

proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 500 000 \$ pour promouvoir, pour les années 2008 et suivantes, la réalisation de projets d'acquisition, de rénovation ou de restauration d'immeubles non résidentiels à caractère communautaire par des organismes sans but lucratif à vocation sociale ou communautaire.

Le montant de cette dépense doit être utilisé par la ville pour verser une subvention ou accorder une assistance financière aux propriétaires des bâtiments ou terrains visés.

Ce règlement prévoit également un emprunt d'un montant total de 500 000 \$ à ces fins remboursable sur une période de 10 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-0289 *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation relativement à l'adoption de normes s'appliquant aux bâtiments et aux constructions utilisés à d'autres fins que d'habitation, R.V.Q. 1185 - DG2008-037 (Ra-1381)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation relativement à l'adoption de normes s'appliquant aux bâtiments et aux constructions utilisés à d'autres fins que d'habitation, R.V.Q. 1185.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0290 *Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis et des certificats relativement à la désignation des personnes responsables de la délivrance des permis et certificats, R.V.Q. 1195 - A8DA2008-010 (Ra-1381)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis et des certificats relativement à la désignation des personnes responsables de la délivrance des permis et certificats, R.V.Q. 1195.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0291 *Règlement sur la mise en oeuvre du programme de plantation d'arbres 2008-2009 par le Service de l'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1360 - EN2008-006 (Ra-1381)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la mise en oeuvre du programme de plantation d'arbres 2008-2009 par le Service de l'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1360.*

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté demande le vote.

Vote en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Conrad Verret et Steeve Verret.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Jean-Marie Laliberté, Anne Létourneau, Gilles Marcotte et Marie France Trudel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2008-0292 *Règlement sur des travaux de réfection, de réaménagement et d'amélioration de parcs de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1366 - A5DA2008-003 (Ra-1380)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection, de réaménagement et d'amélioration de parcs de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1366.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0293 *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1367 - A5DA2008-004 (Ra-1380)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1367.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0294 *Règlement modifiant le Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise, R.V.Q. 1368 - AT2008-021 (Ra-1381)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise, R.V.Q. 1368.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0295 *Règlement sur les services professionnels et sur l'engagement du personnel d'appoint pour la réalisation de projets d'architecture, d'architecture du paysage et de design urbain et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1369 - AT2008-016 (Ra-1381)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et sur l'engagement du personnel d'appoint pour la réalisation de projets d'architecture, d'architecture du paysage et de design urbain et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1369.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0296 *Règlement sur la mise en oeuvre du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine ainsi que sur les travaux dans le cadre du programme de rénovation des terrains sportifs, de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et de l'aménagement de dépôts à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1370 - EN2008-009 (Ra-1381)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la mise en oeuvre du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine ainsi que sur les travaux dans le cadre du programme de rénovation des terrains sportifs, de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et de l'aménagement de dépôts à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1370.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2*, il est proposé par madame la conseillère Denise Trudel, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2008-0297 *Règlement sur des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et du réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1374 - TP2008-017 (Ra-1381)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et du réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1374.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prolongation de la deuxième période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de dix (10) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Huot, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la deuxième période de questions des citoyens, afin d'entendre des citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis.

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussières, demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce sujet. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 h 10.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Huot, appuyé par monsieur le conseiller Richard Côté, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 25.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussières, déclare la séance close à 22 h 40, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussières
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs